



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE KILSTETT
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG

Accusé de réception en préfecture
067-216702373-20260922-DCM26_71-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Sous la présidence de Monsieur Olivier MEYER, Maire

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers présents ou représentés : 23

Conseillers en fonction : 23

Convocation du 18 septembre 2026

Les Adjoints au Maire : Simone BAUER, Audrey KRIEGER, Jean- Philippe LIENHARD, Esther GREINER, Olivier SIEGEL.

Les membres du Conseil Municipal : Christine ZINCK, Francis ADAM, Evelyne SCHMITTER, Nathalie MOURER, Sébastien JUNG, Emelyne-Anne BRAME, Cathie MANTZ, Clara CANCEMI, Benoît ROMILLY, Sylvie MATHIS, Noudjoud GUIMONT.

Absents excusés :

Damien DONNOT donne procuration à Audrey KRIEGER

Raphaël FAUVELLE donne procuration à Sylvie MATHIS

Alain KISTNER donne procuration à Simone BAUER

Emeline KRATZ donne procuration à Benoît ROMILLY

François LEGROS donne procuration à Olivier SIEGEL

Julien MORITZ donne procuration à Jean-Philippe LIENHARD

26/71 MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 relatifs à la désignation des membres des commissions municipales ;
- VU** la délibération N°26/42 du Conseil Municipal du 31 mars 2026 portant création des commissions municipales permanentes ;
- VU** l'article L. 2541-8 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et au droit local applicable en Alsace-Moselle ;
- VU** le règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, et notamment les dispositions relatives au fonctionnement des commissions municipales permanentes ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2026 n° 26/43 portant désignation des membres des commissions municipales

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que, suite à la démission de M Hervé OTTO, une place est vacante dans les commissions sécurité/mobilité, Affaire scolaire/Aire de jeux et Communication/Informatique

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE de remplacer M Hervé OTTO par Mme Noudjoud Guimont dans les commissions dont il était membre

APPROUVE la modification des commissions comme suit :

COMMISSIONS MUNICIPALES	NOMBRE DE MEMBRES	MEMBRES
Commission sécurité et mobilité	7 dont 1 Génération Kilstett	Olivier SIEGEL Noudjoud GUIMONT Sébastien JUNG Julien MORITZ Emelyne-Anne BRAME Nathalie MOURER Raphaël FAUVELLE

Commission affaires scolaires et aires de jeux	7 dont Génération Kilstett	1	Olivier SIEGEL Evelyne SCHMITTER Cathie MANTZ Noudjoud GUIMONT Audrey KRIEGER Julien MORITZ Raphaël FAUVELLE
Commission communication et nouvelles technologies	7 dont Génération Kilstett	1	Audrey KRIEGER Sébastien JUNG Damien DONNOT Nathalie MOURER Emelyne-Anne BRAME Noudjoud GUIMONT Benoît ROMILLY

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

A Kilstett, le 23 septembre 2026



La secrétaire de séance
Evelyne SCHMITTER

Le Maire,
Olivier MEYER